

Nombre de membres : 34

N°2020-32

En exercice : 33

Abstentions : 0

Présents : 27

Exprimés : 32

Pouvoirs : 5

Pour : 32

Votants : 32

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt, le lundi 27 juillet à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle polyvalente de Saint-Auvent sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le vingt-et-un juillet deux mille vingt.

Présents : Christophe Gérourard, Maryse Thomas, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, François Chautet, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Patrick Gibaud, Richard Simonneau, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Hervé Mazeaud, Bertrand Jayat, Pierre Hachin,

Suppléants présents :

Pouvoirs : Patrice Chauvel à Christophe Gérourard, Joël Vilard à Charles-Antoine Darfeuilles, Thierry Dauchart à Agnès Varachaud, Bernard Darfeuilles à Richard Simonneau, Jérôme Suet à Pierre Hachin

Secrétaire de séance : Chantal Chabot.

**Objet : Versement d'un prêt de 450 000,00 € au profit du budget annexe « Ordures Ménagères »
exercice 2020.**

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire qu'en application des dispositions de l'article 2 du Décret du 26 février 1987, les comptes au trésor (compte 515) des différents budgets de la communauté de communes (budget principal et budgets annexes) doivent être séparés dès lors que les recettes annuelles de fonctionnement sont de plus de 30 489,80€ par an.

Au regard de cette obligation, mais également du décalage important entre la mise en œuvre des dépenses et la facturation des redevances, le budget annexe « Ordures Ménagères » peut connaître certaines tensions sur sa trésorerie, alors même que l'excédent reporté reste important.

Afin que le Budget Annexe « Ordures Ménagères » n'ait pas à faire face à des difficultés de trésorerie, il est envisagé de procéder au versement d'un prêt remboursable d'un montant de 450 000 € du budget Principal vers le budget annexe « Ordures Ménagères ».

Le Président propose de fixer le calendrier de remboursement de ce prêt comme indiqué ci-après :

Date d'échéance	Montant échéance	Capital restant dû
31/09/2021	200 000 €	250 000 €
31/12/2021	250 000 €	0 €

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** du versement d'un prêt du budget principal vers le budget annexe «Ordures Ménagères » d'un montant de 450 000 € ;

- **FIXE** le calendrier de remboursement des échéances du prêt comme indiqué ci-après :

Date d'échéance	Montant échéance	Capital restant dû
31/09/2021	200 000 €	250 000 €
31/12/2021	250 000 €	0 €

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire

Le Président,

Le

Le Président

Christophe GEROUARD